

Synode supplémentaire & extraordinaire de l'Église réformée vaudoise

Budget, programme législature et réforme Église 29 votés

Lausanne, 08.12.2025 – **Le législatif et l'exécutif de l'Église réformée vaudoise, se sont réunis pour une session supplémentaire et extraordinaire au Mont-sur-Lausanne les 5 et 6 décembre 2025. Le budget 2026 s'est ancré sur le principe de réalité dicté par les mesures d'économies de l'État de Vaud et ses conséquences. Le programme de législature a été voté et la réforme Église 29 poursuit sa progression sur une dynamique de changements nécessaires.**

Flanquée de l'adjectif « supplémentaire », cette session extraordinaire intervenait à la suite de la session ordinaire d'automne début novembre, qui n'avait pas permis d'épuiser l'ordre du jour. 26 jours séparent ces deux sessions dictant un travail du Conseil synodal (organe exécutif) et du Synode (organe délibérant) intenses.

Budget 2026 adopté en réductions

Les débats se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et les rapports de la Commission des finances

C'est dans un contexte de baisse budgétaire globale portée par l'État de Vaud, que le budget 2026 de l'Église réformée vaudoise a été traité et en vigilance des décisions à venir du Grand Conseil quant au budget cantonal vaudois 2026.

Au budget initial et déficitaire de l'EERV 2026 prêt à la mi-août 2025, le Conseil synodal a dû retirer chf 627'233.- afin de s'aligner sur l'avenant à la convention 2025-2029 liant l'EERV à l'État de Vaud. Ces aménagements d'économies ont exceptionnellement décalé, de novembre à décembre, la soumission du budget au Synode.

L'exécutif a proposé au législatif un budget équilibré avec une diminution des repourvues. La masse salariale est par conséquent en diminution et les subventions présentent elles aussi une diminution à hauteur de 2% impactant le Centre social protestant, le Centre pour l'information et la documentation chrétiennes, le Centre culturel des Terreaux, les frais de rédaction du journal Réformés. La subvention culturelle passe quant à elle de chf 35'000.- à chf 15'000.-.

Des demandes de réductions plus importantes ont été adressées lors des Assemblées respectives de 2024 aux organismes de la Conférence des Églises réformées romandes et de l'Église évangélique réformée de Suisse ; des issues favorables aux finances de l'Église réformée vaudoise sont ainsi en cours.

Le budget 2026 présente finalement une perte d'exploitation limitée à chf 25'686.-.

La planification financière s'est adaptée aux changements des travaux de prévisions et chaque occasion de faire des réserves est saisie pour alimenter les fonds à destination des personnes démunies.

Décisions budget 2026 : votées à la majorité claire

- Le Synode adopte la liste des offrandes générales des paroisses, des aumôneries et des lieux phares pour l'année 2026 telle que présentée au budget 2026 et les leur recommande : DM Dynamique dans l'échange / Centre social protestant - Fonds de soutien aux femmes enceintes en difficulté/ Réfugiés EERS-EPER / Offrande vaudoise du Jeûne fédéral / Solidarité protestante suisse
- Le Synode adopte le budget 2026 de l'EERV
- Le Synode fixe la cible Terre Nouvelle de l'EERV à 1'700'000.- million de chf pour 2026.

Décision planification financière : votée à l'unanimité

- Le Synode prend acte, de la planification financière pour la période 2026 – 2029.

Programme de législation 2024-2029 voté

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission de gestion en partenariat avec celle des finances

La session antérieure avait voté à la majorité claire l'entrée en matière et s'était prononcée sur la méthode de vote proposée par l'organe exécutif permettant au Synode de peser plus fortement sur le programme de législation 2024-2029. Ledit programme s'articule sur trois verbes-clés d'action : fortifier, encourager, déployer.

Décisions votées à la majorité claire

- Le Synode adopte l'axe 1 proposé par le Conseil synodal : Fortifier et accompagner les bénévoles et les professionnels et professionnelles engagés dans les paroisses et les missions en commun
- Le Synode adopte l'axe 2 proposé par le Conseil synodal : Encourager et dynamiser la reconnaissance et la création de pôles dans les 4 domaines de la mission, en y en priorisant des forces
- Le Synode adopte l'axe 3 proposé par le Conseil synodal : Déployer et stimuler la vie communautaire et culturelle en vivant des célébrations, des rites et une présence dans une tradition évangélique réformée vivante, qui tiennent compte de la diversité et des évolutions de la population vaudoise
- Le Synode prend acte du programme de législation 2024-2029
- Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre, lors de la session de juin 2029, un bilan de la mise en œuvre du Programme de législation 2024-2029.

Église 29 en validation et mouvement

Les débats se sont appuyés sur les rapports du Conseil synodal et les rapports des Commissions d'examen

Sur les 3 piliers qui portent Église 29 – gouvernance cantonale, théologie des ministères, réorganisation ecclésiale – ce sont le 1^{er} et le 2^e qui ont été traités.

Gouvernance cantonale

Les délégués et déléguées au Synode se sont prononcés lors de cette session synodale sur 12 articles déjà abordés en 1^{re} et 2^e lecture lors de la session synodale précédente. Ce sont désormais 85 articles qui sont validés sur les 290 articles que compte le Règlement ecclésiastique.

Décision votée à la majorité claire

- L'assemblée synodale a voté les [12 articles révisés du Paquet II b](#) (gestion du personnel) en 3^e lecture.

Théologie des ministères

Les délégués et déléguées au Synode ont eu à se prononcer sur les éléments préparatoires qui permettront ultérieurement la rédaction puis le vote du Règlement en termes de théologie des ministères. Il s'est ainsi agi d'aborder les discussions sous l'angle d'une dynamique de mouvement, telle une orientation.

Ce chantier ouvert depuis plusieurs années a abouti lors de cette session. L'accueil favorable du Parlement de l'Église a ainsi validé le principe que les propositions de répartition des ministères reposent sur les missions de l'Église rassemblées en différents verbes.

Le rapport propose 5 ministères complémentaire les uns des autres : pastoral, diaconal, spécialisé, gouvernance et local.

Enjeux à la clé :

- clarification des rôles des pasteurs, pasteures et des diacres en complémentarité concrète
- la filière des animateurs et animatrices d'Église, renommée ministères spécialisés
- passerelles possible entre ces ministères en fonction pour aplanir la pyramide et tenir compte des vocations évolutives et des besoins de l'Église
- précision de la déclinaison du travail ministériel, des pratiques de consécration, de reconnaissance et d'installation ainsi que les conditions d'octroi des délégations pastorales et diaconales

[Décisions votées par le Parlement de l'Église réformée vaudoise en date du 6 décembre 2025](#). Les débats continueront lors de la session extraordinaire des 30 et 31 janvier 2026.

La dynamique des échanges

Invités par le Synode, Benjamin Simon, directeur de Dynamique dans l'échange (DM) et Patrick Felberbaum, président du Conseil de DM se sont exprimés notamment sur « être Un en Christ » et la nécessité de cultiver le tous ensemble et non le chacun pour soi. Œuvre missionnaire reliant les

Églises et les partenaires ecclésiaux, DM a développé des partenariats avec 36 pays et rappelé ses domaines de travail : agroécologie, éducation, vivre-ensemble. Domaines basés sur la réciprocité de services et d'échanges. L'importance du dialogue, de la coopération et de la coresponsabilité ont aussi été soulignés.

Le témoignage en images de Mélanie Sinz, animatrice enfance – jeunesse, est venu incarner la démarche de DM à l'occasion du séjour qu'elle a fait à Cuba et du partage de son retour d'expériences.

Contactés médias

- Philippe Leuba, président du Conseil synodal, philippe.leuba@eerv.ch, 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50

** Église 29*

La réforme institutionnelle de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme.